

Traduction du STTP

Ville de Thompson
226, chemin du Mystery Lake (Manitoba) R8N 1S6
Tél : 204-677-7910
www.thompson.ca

Le 31 mars 2014

Résolution

Résolution n° 2014-085

Proposée par : Erin Hogan
Appuyée par : Penny Byer

ATTENDU QUE les administrations locales ont un intérêt direct dans la sécurité et la stabilité du service postal du pays, et ce, tant pour les opérations postales à l'échelle municipal que pour les services offerts aux citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE Postes Canada, une société d'État qui a toujours été rentable, a annoncé son intention d'éliminer la livraison du courrier à domicile au Canada, ce qui risque de compromettre la stabilité du service postal canadien;

ATTENDU QUE le changement annoncé par Postes Canada pourrait transférer aux municipalités des coûts et des obligations, notamment en ce qui concerne la propriété et les emprises municipales, les travaux d'infrastructure, comme le revêtement et l'éclairage, sans compter les problèmes de sécurité publique;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Thompson recommande que la Fédération canadienne des municipalités demande au gouvernement fédéral d'ordonner à Postes Canada de maintenir le système actuel de livraison du courrier à domicile au Canada jusqu'à ce que les administrations locales et la population soient consultées à ce sujet et que les problèmes relevés soient pris en compte.

Tim Johnson
Maire
Ville de Thompson

/scfp 1979